

Sur motion de l'honorable M. Tassé, il a été
Résolu, que le comité procède maintenant à l'enquête.

M. Barwick, avocat des opposants, a déposé la pièce n° 1, étant un état de la situation et des ressources de la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.
 M. M.-S. Lonergan a déclaré que cette pièce n° 1 est de son écriture.

Le président a communiqué le télégramme suivant :

(*Télégramme.*)

7 août 1891.

“ De Québec

“ A l'hon. F. LANGELIER, M. P.,

“ Chambre des Communes,

“ Ottawa.

“ Veuillez représenter mon gouvernement dans l'enquête au Sénat *re* Baie des Chaleurs, qui doit commencer, paraît-il, ce matin.

“ (Signé)

HONORÉ MERCIER.”

L'honorable François Langelier, C.R., a comparu comme procureur pour le gouvernement de la province de Québec.

Charles N. Armstrong est appelé, mais fait défaut.

Peter Dunn, concierge du Sénat, ayant été assermenté par le président, est interrogé sous serment.

La pièce n° 2, lettre du greffier du comité à Charles N. Armstrong, en date du 6 août 1891, est mise au dossier.

Le procureur des opposants demande qu'un ordre de comparaître soit adressé à Charles N. Armstrong.

L'honorable M. Miller a proposé :

Que rapport soit fait au Sénat du défaut de comparaître de Charles N. Armstrong à la suite de la lettre à lui adressée par le greffier du comité, et que recommandation soit faite au Sénat d'émettre un ordre appelant le dit Charles N. Armstrong à comparaître devant ce comité, lundi prochain, pour y rendre témoignage et y produire les documents qui seront indiqués par M. Barwick.

Résolu, conformément.

Le comité s'est ajourné à lundi prochain le 10 août courant, à dix heures du matin.

J. G. AYLWIN CREIGHTON,

Greffier en loi du Sénat, Greffier des comités.